

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE
DELIBERATION N° 2017-01-31-10

DELIBERATION PORTANT SUR LA TARIFICATION DU DIPLOME UNIVERSITAIRE LANGUE FRANCAISE SPECIALITES LITTERATURE

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 31 JANVIER 2017,

Vu le code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 décembre 2016 portant élection du président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

PRÉSENTATION DU PROJET

Ce diplôme d'université (DU) est destiné à des apprenants étrangers visant une intégration en Licence 3 parcours Lettres Modernes ou Master 1 Littératures, idées, poétiques. Les modules d'enseignement ont été sélectionnés dans l'offre de cours existante au Centre FLEURA et au Département de Lettres modernes de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines. Ils permettent à l'étudiant de valider un niveau B2 ou C1 en français afin de pouvoir intégrer une licence ou un master et de renforcer ses compétences en linguistique.

A ce jour, le volume horaire de ce DU est de 420 h pour la préparation à la licence et de 414 h pour celle au master. La tarification s'élève à 2 500€, montant qui ne permet pas au Centre FLEURA de compenser l'ensemble des dépenses occasionnées.

Les deux autres DU Langue Française et Spécialités « Tourisme » et « Sciences du langage » de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines ont tous deux un volume horaire de 480 h pour une tarification de 4 500€.

Il est donc demandé d'aligner la tarification du DUFLS « Littérature » sur celle des deux autres DULFS de l'UFR Lettres, langues et sciences humaines. Il sera également procédé à l'alignement du volume horaire.

Vu la présentation faite par Madame Claire Berthonneau, Directrice du Centre FLEURA ;
Après avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver la tarification suivante à compter de la rentrée universitaire 2017-2018 :

Composante / Service	Intitulé	Tarification	
		FI	FC
Centre FLEURA	DU Langue Française Spécialité (LFS) Littérature	4 500 €	-

Résultats du vote :

Membres en exercice : 41
Membres présents et représentés : 39
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 11

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03/02/2017

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU-CAC UCA 2017-01-31-10

TRANSMIS AU RECTEUR : 09.02.2017

PUBLIE LE : 09.02.2017

Le président de l'Université Clermont Auvergne,

Mathias BERNARD

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.